

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023_06_036-DE

SLO

Approuve la mise en place de conventions de billetterie entre la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et la SPL des Gorges de l'Ardèche – Pont – d'Arc et la SPL Cévennes d'Ardèche.

Autorise le Président à signer les conventions et toutes pièces y afférent ;

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON